

Département
Des Deux-Sèvres

République Française

Arrondissement
De Bressuire

S E V T

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize du mois de décembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 29 novembre 2022	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 20 Absents excusés : 15 Absents : 3 Votants : 23 dont 3 pouvoirs
---	---

De la délibération CS-DE-22-061 à CS-DE-22-065

PRESENTS : M. BARREAU Dominique ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. CESBRON Patrice ; Mme CHAUBAUTY Viviane (suppléante) ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. MOUSSET Michel (suppléant) ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. RENAUD Denis ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. AIGUILLON Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. PILLOT Jean ;
Mme BAUDELLOT Chantal a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;
M. SOULARD Claude a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. DABIN Michel est remplacé par M. MOUSSET Michel ;
M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHAUBAUTY Viviane ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
M. BARANGER Olivier ; M. BICHON Laurent ; M. DUPAS Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; M. LIGNE Alain ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WOJTCZAK Richard ;

ABSENTS : M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. FUZEAU Bruno.

Secrétaire de séance : Mme RICHARD Françoise.

ADMINISTRATION GENERALE
DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION
« SURCONSOMMATION-DEGREVEMENTS »

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

L'application de l'article 2 de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit n°2011-525 du 17 mai 2011 dite « loi Warsmann » et le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur donnent à l'abonné ayant une fuite sur son installation un cadre législatif obligeant les services d'eau à s'y conformer. Toutefois certains cas sont atypiques et « n'entrent pas dans les cases » prévues par la réglementation ce qui donne lieu à des demandes de dégrèvements exceptionnels ou des remises gracieuses dans le cas de certains impayés.

Il est rappelé aux membres du Comité que le SEVT s'est doté par délibération du 23 mai 2014 d'une commission « surconsommations-dégrèvements » composé de six membres. Celle-ci a pour mission de statuer sur des demandes de dégrèvements ou des remises gracieuses qui n'entrent pas dans le cadre de la réglementation ni du règlement des abonnés. Elle est autorisée à prononcer les dégrèvements pour les cas non prévus par la Loi n°2011-525 du 17 mai 2011 ainsi que des remises à titre gracieux et se réunit autant que de fois que de besoin. Cette commission est formée pour la durée du présent mandat.

Monsieur le Président rappelle que Mme DAIN déléguée titulaire démissionnaire de la commune de Pas de Jeu était membre de la commission « Surconsommation-Dégrèvements ». Il convient de désigner un nouveau membre pour siéger à cette commission.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ DESIGNER Monsieur PILLOT Jean membre de la commission « surconsommations-dégrèvements »

Ainsi, les membres de la commission « surconsommations-dégrèvements » sont :

- M. GAUFFRETEAU Bernard ;
- M. PILLOT Jean ;
- Mme BAUDELLOT Chantal ;
- M. BARREAU Dominique ;
- M. NERBUSSON Joël ;
- M. THOMAS Patrice.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.

